

225C0776
FR0000054470-FS0371

9 mai 2025

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 8 mai 2025, la société de droit allemand DWS Investment GmbH¹ (Mainzer Landstraße 11-17, 60329 Francfort-sur-le-Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 mai 2025, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds, 6 388 221 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,88% du capital et 4,45% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT à titre de collatéral.

2. Par courrier reçu le 9 mai 2025, la société de droit allemand DWS Investment GmbH¹, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 mai 2025, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, pour le compte desdits fonds, 6 882 436 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et 4,79% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT à titre de collatéral.

¹ DWS Investment GmbH agit en qualité d'« *investment firm* » et peut exercer les droits de vote attachés aux actions à sa discrétion en l'absence d'instructions spécifiques.

² Sur la base d'un capital composé de 130 796 105 actions représentant 143 604 858 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général